



DATES À RETENIR

L'Alliance tient à souligner les dates suivantes :

OCTOBRE : Mois du patrimoine hispanique

5 octobre : Journée mondiale des enseignants

7 octobre : Journée mondiale d'action pour le travail décent

11 octobre : Journée internationale de la fille

11 octobre : Journée internationale du coming-out

17 octobre : Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté

ERRATUM

Une erreur s'est glissée à la une du *BIS* numéro 5. Le dossier rémunération a été attribué à la conseillère Caroline Brodeur. Or, il aurait dû être inscrit dans les dossiers du conseiller Marc Larouche. N'hésitez pas à communiquer avec lui !



NOTRE ÉCOLE PUBLIQUE

Le 21 septembre dernier, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) a organisé, quelques jours avant la Semaine pour l'école publique, un débat pour mettre l'éducation au cœur de la campagne électorale. Dans l'auditorium de l'école secondaire Louis-Riel, une centaine de personnes ont assisté à un débat consacré à l'avenir de notre réseau public. Animée par Françoise Guénette, la rencontre a réuni Alejandra Zaga Mendez, de Québec solidaire (QS), Madwa-Nika Cadet, du Parti libéral du Québec (PLQ), et Jocelyn Caron, du Parti québécois (PQ).

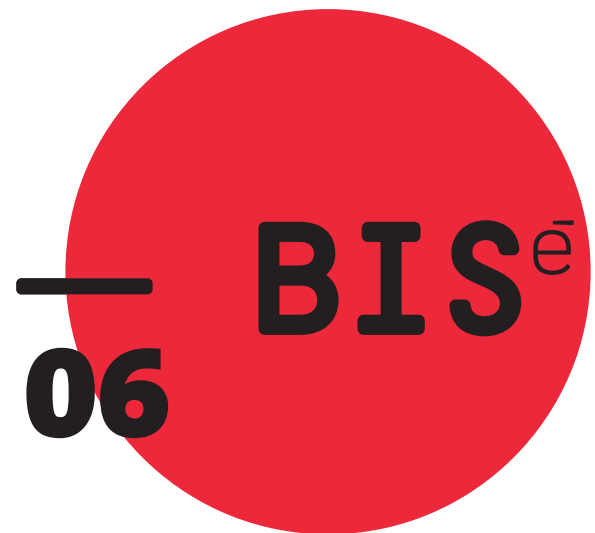
Il faut saluer cette initiative de la FAE. À l'heure où l'école publique doit composer avec la pénurie de personnel, la lourdeur de la tâche, les besoins grandissants des élèves et des infrastructures qui vieillissent, offrir un espace où les partis sont obligés de parler d'éducation est plus que pertinent : c'est nécessaire.

Reste une question difficile à éviter : où étaient la Coalition Avenir Québec (CAQ) de Christine Fréchette et le Parti conservateur du Québec (PCQ) d'Éric Duhaime? Invités, ils ont pris la décision de ne pas participer au débat. Dans une campagne électorale où les partis rivalisent de promesses et de slogans, l'absence d'une formation politique à un débat spécifiquement consacré à l'éducation envoie, à tout le moins, un message assez particulier. Quand l'avenir de l'école publique mérite une discussion de fond, peut-on simplement choisir de ne pas être dans la salle?

DES CONSTATS QUI SE REJOIGNENT

Sur plusieurs enjeux, les trois formations présentes ont reconnu l'ampleur du travail à accomplir. Toutes se sont dites favorables à la tenue d'États généraux sur l'éducation, une démarche qui devra toutefois placer les travailleuses et travailleurs du réseau, les élèves et les communautés au cœur de la réflexion.

Le besoin d'ajouter des ressources fait également consensus, même si l'ampleur varie : le PLQ évoque 1 000 professionnel·le·s et membres du personnel de soutien supplémentaires, alors que QS en propose 2 000. Le PQ n'a pas chiffré ses ajouts. Ces annonces constituent un point de départ, mais encore faut-il que les conditions de travail permettent de retenir ces personnes dans le réseau public.



D'autres pistes ont fait consensus : davantage de financement pour la francisation des adultes, une révision de l'indice de milieu socioéconomique, la rémunération des stages en enseignement et l'ajout de classes à ratios réduits. Cette dernière mesure résonne particulièrement dans nos milieux, alors que plusieurs classes de cheminement particulier ont été fermées au CSSDM ces dernières années.

DES VISIONS QUI DIVERGENT

Les différences apparaissent toutefois lorsqu'on aborde l'organisation du système scolaire. Le PQ souhaite notamment que les écoles privées accueillent davantage d'élèves handicapé·e·s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage et entend s'attaquer à la bureaucratie. QS propose plutôt de mettre fin à l'école à trois vitesses et de créer un réseau commun où les établissements privés pourraient être intégrés au réseau public à certaines conditions, comme le propose le projet d'École ensemble, soutenu par l'Alliance et la FAE.

Sur la profession enseignante, les approches diffèrent aussi. QS mise notamment sur une rémunération qui dépasse l'inflation et sur une plus grande autonomie professionnelle. Le PLQ met de l'avant la valorisation de la formation de quatre ans, tandis que le PQ parle notamment de réduire les redditions de comptes (on n'a pas su à quoi il faisait référence), de revoir le mouvement des profs d'une école à l'autre et l'attribution de tâches, deux éléments inscrits dans nos conventions collectives.

Mais derrière toutes ces propositions demeure une question incontournable : avec quels moyens les réaliser ?

Suite en page 6.



OCTOBRE

LES POINTS EN GRAS DOIVENT ÊTRE MIS À L'ORDRE DU JOUR EN ASSEMBLÉE SYNDICALE. **DÉMARCHE CONSENSUELLE** POINT DE CONSULTATION À ÉLABORER AVEC LA PARTICIPATION DES PROFS

CHAQUE MOIS **OU** CHAQUE RENCONTRE

CPEPE

- Déterminer le **contenu des journées pédagogiques** (voir les savoirs essentiels propres à chaque secteur pour les détails de détermination du contenu).
- De façon périodique : discuter des **rencontres entre parents et profs.**
- De façon occasionnelle : valider les **modalités d'application des nouvelles méthodes pédagogiques.**
- De façon occasionnelle : discuter de **l'utilisation de l'ordinateur dans la tâche d'enseignement.**
- Se prononcer sur la **ventilation des budgets alloués à la vie pédagogique et à l'enseignement.**
- De façon périodique : procéder à des ajustements aux **normes et modalités d'évaluation.**

CLP

- S'assurer que toutes les demandes de perfectionnement sont achevinées au CLP.
- Recevoir et étudier les demandes de perfectionnement.
- Répondre aux enseignantes et enseignants ayant formulé une demande de perfectionnement.
- Appliquer les quotas de remboursement prévus par le CPPE dans le document des ONP.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- Prendre connaissance de l'ordre du jour de l'APD du mois et visionner la vidéo préparatoire. Consulter les collègues au besoin.
- Transmettre aux collègues les informations obtenues lors des dernières APD.
- Animer, structurer et organiser la vie syndicale de l'établissement.
- Organiser et convoquer les assemblées syndicales d'établissement et faire la gestion des débats pour la prise de décisions en assemblée.
- Communiquer de manière générale l'information syndicale.
- Maintenir des liens étroits avec les comités conventionnés (CPEPE, CLP, CÉ, CEEREHDAA) pour former une équipe syndicale solide.
- Aller vers les enseignantes et enseignants en début de carrière et à statut précaire, afin de prendre contact et présenter le rôle des membres de l'équipe des personnes déléguées.

OCTOBRE

CPEPE

- Recevoir de la direction les modalités et objets portant sur les rencontres professionnelles.
- **Déterminer les modalités de l'opération Portes ouvertes.**
- **Se prononcer sur l'utilisation des TIC dans la tâche d'enseignement.**

EHDA

- Assister au dépôt et à la présentation par la direction du portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.
- **Déposer au personnel enseignant le portrait ventilé des élèves à risque et HDAA.**
- **Au besoin, réviser les recommandations sur l'organisation des services formulées en fin d'année (avoir en main les recommandations de l'année précédente. Tenir compte du portrait réel des élèves à risque et HDAA au 30 septembre).**
- Remettre à la direction les recommandations révisées et adoptées en Assemblée syndicale des enseignantes et des enseignants de l'établissement sur l'organisation des services.

CÉ

- Se coordonner avec le CPEPE et l'assemblée syndicale pour déterminer l'application des conditions et modalités de l'intégration dans les services éducatifs des activités ou contenus prescrits par le ministre.

ÉQUIPE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES

- Recevoir les tâches et les horaires avec tâches récurrentes avant le 15 octobre. Une copie des tâches doit être affichée au babillard de l'établissement.
- Transmettre les tâches de toutes et tous les profs de l'établissement à l'Alliance.

REMPLACEMENT D'AIDES À LA CLASSE

On nous contacte régulièrement pour nous indiquer que les aides à la classe absentes ne sont pas remplacées. Étant donné la récurrence de ce signalement, nous avons jugé bon de parler de cet enjeu en Comité paritaire pour les élèves à risque et les élèves handicapé-e-s ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage afin d'avoir l'heure juste sur la situation. On nous a informé-e-s que, en prévision d'une absence de plus de 10 jours ouvrables, la direction de l'école doit faire les démarches nécessaires pour assurer le remplacement. Si la perspective d'absence est moindre que 10 jours, on nous a indiqué que le processus de recrutement n'est pas automatique. Cependant, les situations doivent être considérées par les directions qui ont la latitude d'offrir le remplacement à l'intérieur de l'école. Par exemple, si la perspective d'absence est de peu de jours, la direction a la possibilité d'offrir les heures d'aide à la classe à une ou un membre du personnel de soutien — notamment une personne du service de garde — afin que la ou le prof ainsi que les élèves puissent quand même bénéficier de ces heures.

Si vous éprouvez des difficultés à ce sujet, vous êtes invité-e-s à nous les soumettre, afin que nous puissions analyser la situation comme il se doit.



Marie Contant, vice-présidente
Sébastien Bergeron, conseiller

REMISE DES TÂCHES AU 15 OCTOBRE

CONSULTATION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE

Comme à chaque début d'année scolaire, vous vous verrez confier dans les prochains jours ou prochaines semaines, si ce n'est déjà fait, votre tâche individuelle pour l'année scolaire 2026-2027. L'*Entente nationale* (EN) prévoit en effet que la direction doit procéder à la remise de votre tâche annuelle et de votre horaire de travail au plus tard le 15 octobre prochain. À la FP, cet horaire devra couvrir les 200 jours que compte l'année de travail pour les profs à temps plein et celles et ceux pour qui une tâche à 100 % (720 heures de tâche éducative) a été confirmée.

Rappelons-nous que les dispositions de l'EN exigent de votre direction qu'elle procède à une consultation collective des profs en Comité de participation des enseignantes et des enseignants aux politiques de l'école (CPEPE) puis à une consultation individuelle de chaque prof concernant les activités que l'on retrouvera à la tâche de chacune et chacun.

CONSULTATION COLLECTIVE

La clause 8-1.08 de l'EN prévoit que, dans le cadre du processus de confection des tâches des enseignantes et enseignants, la direction doit consulter le CPEPE à propos des différentes activités professionnelles (autres que les activités de formation et d'éveil ou que les cours et leçons) pouvant être incluses aux tâches des profs ainsi que sur le temps prévu pour réaliser chacune d'elles. Ce temps (en heures) devra être considéré sur une base annuelle.

Attention ! Selon l'Alliance, en vertu des dispositions de la *Convention collective locale*, cette opération ne devrait pas se résumer à une simple consultation et devrait plutôt faire l'objet d'une démarche consensuelle. Le CSSDM est en désaccord et donne comme consigne à ses directions de ne procéder qu'à une consultation. L'Alliance a déposé une série de griefs pour contester cette façon de faire.

Idéalement, cette étape de consultation collective devrait déjà avoir été effectuée en fin d'année scolaire 2025-2026 en vue de la rentrée de la présente année scolaire. Tout de même, certaines directions, un peu moins bien organisées, procèdent à cette étape en début d'année scolaire. Comme s'il n'y avait pas déjà assez de pain sur la planche à ce moment important de l'année...

Toutes les activités professionnelles autres que les cours et leçons qui pourront faire partie de l'une ou l'autre des tâches individuelles des profs de votre établissement devront avoir été déterminées lors de cette consultation, ainsi que le temps requis pour accomplir chacune d'elles. Pour éviter les dépassements, assurez-vous que le temps établi par la direction corresponde au temps nécessaire pour bien effectuer le travail demandé. **Il est essentiel que la liste des activités professionnelles, ainsi que le temps devant être consacré à chacune d'elles, qui émaneront de ce processus, soit produite et accessible à toutes et à tous en vue de l'étape de consultation individuelle qui suivra.**

En cas de désaccord sur les activités professionnelles pouvant être incluses aux tâches individuelles des profs ou à propos du temps reconnu pour l'une ou plusieurs d'entre elles, nous vous demanderons de faire appel au *Mécanisme de résolution des difficultés concernant la tâche et son aménagement* qui est prévu à l'EN. Si vous deviez vous retrouver dans une situation vous obligeant à y faire appel, contactez la personne conseillère de l'Alliance responsable du dossier de la tâche pour votre secteur d'enseignement.

Selon l'Alliance, l'EN ne souffre d'aucune interprétation à ce sujet. **Toutes** les activités professionnelles des enseignantes et enseignants, autres

que les cours et leçons doivent faire partie de cette consultation à l'inclusion du temps requis pour les 10 rencontres collectives pouvant être convoquées par la direction (FGJ et FP) ainsi que pour la participation au Conseil d'établissement (CÉ) pour les profs ayant été élu-e-s par leurs pairs. Encore une fois, le CSSDM n'est pas du même avis que l'Alliance sur la question et refuse d'inclure le temps requis pour les rencontres collectives dans la consultation collective et recommande à ses directions de ne pas reconnaître du temps à la tâche des profs siégeant au CÉ pour représenter leurs collègues... Quelle surprise et, surtout, quel manque de reconnaissance envers son personnel enseignant ! Encore ici, des griefs ont été déposés par l'Alliance pour contester les décisions de l'employeur.

CONSULTATION INDIVIDUELLE

L'EN prévoit aussi l'obligation pour la direction de consulter les profs de façon individuelle avant de leur remettre leur tâche annuelle ainsi que leur horaire de travail. Cette consultation porte sur les activités professionnelles assignées par la direction, donc les activités autres que le travail personnel, qui vous seront confiées individuellement, et doit tenir compte du temps établi lors de l'étape de consultation collective.

Il ne saurait être question à ce moment-là de voir le nombre d'heures ayant été déterminé pour l'accomplissement d'une activité professionnelle donnée être réduit afin que « ça rentre dans la tâche ». Ainsi, si 25 heures ont été reconnues pour l'activité professionnelle X, il n'est pas question qu'une ou un prof, se retrouvant avec cette activité dans sa tâche individuelle, ne se voie reconnaître que 18 heures sous prétexte qu'il ne dispose plus d'assez d'heures annuellement.

Devant un tel constat, il faudra plutôt trouver une autre activité professionnelle qui entre dans le nombre d'heures toujours disponibles à la tâche de l'enseignante ou l'enseignant en question.

Tout comme à l'étape de consultation collective, si un désaccord devait survenir avec la direction à l'étape de consultation individuelle, il faut faire appel au *Mécanisme de résolution des difficultés concernant la tâche et son aménagement* qui est prévu à l'EN.

RESTONS VIGILANTS !

- **Avant de confirmer votre tâche individuelle, la direction doit vous consulter. Cette consultation doit être valable : faite avant la décision avec toutes les informations utiles disponibles, vous laissant un délai raisonnable pour donner votre avis et obtenir une réponse motivée en cas de refus de votre proposition.**
- **Assurez-vous que votre tâche respecte les encadrements de la consultation collective (CPEPE).**
- **L'assignation en disponibilité pour du remplacement d'urgence (RU) doit être dans votre tâche et votre horaire (FGJ).**
- **Tout le temps pour l'organisation d'une activité étudiante imposée doit être reconnu en tâche éducative.**
- **Du temps d'encadrement devrait être reconnu à chaque enseignante et enseignant, idéalement à raison d'au moins 10 minutes par jour (FGJ et FP).**
- **Le temps de concertation devrait être annualisé et non placé à l'horaire, car il ne s'agit pas d'une activité récurrente sur une base hebdomadaire ou par cycle.**

REMISE DES TÂCHES AU 15 OCTOBRE — CONSULTATION COLLECTIVE ET INDIVIDUELLE (SUITE)

Pour toute question relative à la tâche des enseignantes et enseignants, nous vous invitons à consulter les *Savoirs essentiels*, les *fiches syndicales* ainsi que les documents disponibles dans la boîte à outils portant sur la tâche sur le site Web de l'Alliance ou à contacter la personne conseillère de l'Alliance qui est responsable du dossier de la tâche pour votre secteur d'enseignement.

● **Sarah Archambault, conseillère (tâche au préscolaire et au primaire)**

Jean-François Audet, conseiller (tâche au secondaire)

Chantal Forcier, conseillère (tâche à l'éducation des adultes)

Vincent Hamel Davignon, conseiller (tâche à la formation professionnelle)



LE CIMM RENCONTRE LA MAIRESSE DE MONTRÉAL



Des représentantes et représentants du Comité intersyndical du Montréal métropolitain (CIMM) ont rencontré le 14 septembre la mairesse de Montréal, Soraya Martinez Ferrada, afin de porter directement auprès d'elle les préoccupations des travailleuses et travailleurs de la métropole.

Regroupant des organisations syndicales qui représentent quelques centaines de milliers de personnes, le CIMM a profité de cette rencontre pour rappeler un enjeu fondamental : Montréal doit demeurer une ville où les travailleuses et travailleurs peuvent et veulent vivre et travailler. Les échanges ont permis d'aborder plusieurs des défis qui pèsent aujourd'hui sur les travailleuses et travailleurs montréalais et sur leur capacité à demeurer dans la métropole.

Nos revendications :

- freiner l'exode des travailleuses et travailleurs hors de la ville ;
- des solutions durables pour les écoles vétustes et les organismes communautaires menacés de perdre leurs locaux ;
- une accélération réelle des mesures pour le logement abordable ;
- un transport collectif public fort, notamment pour l'Est de Montréal ;
- des investissements à la hauteur de la crise de l'itinérance ;
- une fiscalité plus équitable pour les hauts revenus et les grandes entreprises.

Cette rencontre annuelle avec la mairie constitue un moment privilégié pour faire entendre leur voix et porter, d'une voix commune, les préoccupations du mouvement syndical montréalais.



● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**

CRISE CLIMATIQUE : LES PROFS PEUVENT AGIR

Le monde du travail a souvent posé un faux dilemme entre la protection des emplois et la défense de l'environnement. Cette approche est révoquée et minimise l'importance d'agir dès maintenant. En effet, toutes les intervenantes et tous les intervenants, incluant les personnes représentantes des travailleuses et des travailleurs ainsi que des patrons, doivent, dans l'urgence, être mis à contribution pour lutter contre la crise climatique. Nous devons aborder les réformes comme des opportunités de repenser nos milieux de travail et d'améliorer nos conditions d'exercice.

DES DEMANDES SYNDICALES LIÉES À L'ENVIRONNEMENT

Les syndicats ont une responsabilité, dans leur rôle de représentation des travailleuses et des travailleurs, mais aussi dans celui d'acteurs de changement social, de proposer des solutions pour contribuer positivement à la transition écologique. Oui, la protection de l'environnement est une question syndicale ! Plusieurs syndicats formulent des demandes qui contribuent à la fois à l'amélioration de leurs conditions de travail et aux efforts de lutte aux changements climatiques. Certains ont même réussi à faire inclure, noir sur blanc, des clauses à l'intérieur de leur contrat de travail !

DES CLAUSES INTÉGRÉES AUX CONVENTIONS COLLECTIVES

Des comités paritaires syndicat-employeur mandatés afin de discuter de mesures pour contrer la pollution ont été dûment négociés dès les années 1970¹. Certaines travailleuses et certains travailleurs, notamment des syndiqué-e-s des Métallos et d'Unifor, ont même su faire reconnaître le rôle conjoint du syndicat et des patrons pour protéger l'environnement et créer des milieux de travail sains². Des incitatifs au transport actif, au covoiturage ou au transport en commun existent dans plusieurs contrats de travail, dont celui d'une section locale des syndiqué-e-s de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale³. Les profs de Chicago, quant à eux, ont récemment fait un large éventail de gains verts, notamment en lien avec la rénovation des établissements scolaires et l'aménagement de ressources consacrées à la sensibilisation aux enjeux climatiques auprès de leurs élèves⁴.

ET NOUS, LES PROFS DE MONTRÉAL ?

Oui, c'est possible, pour les profs d'ici, de militer pour une transition juste et de faire des gains à l'intérieur des structures syndicales. En effet, notre convention collective arrivera à terme en mars 2028, mais c'est dès maintenant que le train se met en marche. Nous pouvons prévoir une place pour l'environnement à l'intérieur de notre cahier de demandes syndicales. La qualité de l'air et de l'eau dans les établissements, tout comme les périodes de chaleur accablante dans lesquelles nous enseignons, sont autant de maux qui pourraient être réglés dans la négociation du contrat de travail. Parlez-en à vos collègues, sensibilisez-les aux possibilités offertes par la prochaine négociation et réfléchissez aux revendications



environnementales qui contribueraient à améliorer nos conditions de travail.

● **Élyse Bourbeau, secrétaire-trésorière**
Alexis Richard, conseiller

1. Pulp, Paper and Woodworkers of Canada. Local 15, and Tembec Inc., Skookumchuk Operations. Bull Session Agreements. Article VII. Environmental Committee (1970).

2. United Steelworkers. Local 480, and Teck Metals. Article 10.02, 2012-2017.

Unifor. Local 835, and Shell Canada Limited. Alberta. Collective Agreement. Article XVII Health, Safety and Environment, 2019-2023.

3. International Association of Machinists and Aerospace Workers. Lodge 1922, and Ecojustice Canada. Collective Agreement. Article 22 Hybrid Work Arrangements, 2024-2021.

4. <https://labornotes.org/2025/04/chicago-teachers-win-greener-schools>.

Objectif NÉGO 2028

APPEL DE CANDIDATURES – GROUPES TÉMOINS

Comme lors de précédentes négociations, la Fédération autonome de l'enseignement crée des groupes témoins au primaire et au secondaire, afin d'assurer une représentativité des champs et des réalités de chacun des syndicats affiliés.

Ces groupes servent à recueillir la vision et l'expertise de membres de différents horizons. Ils permettent ainsi d'aller chercher un éventail de situations, de témoignages et de renseignements provenant d'une variété des milieux dans lesquels évoluent ces enseignantes et enseignants.

COMPOSITION

C'est pourquoi l'Alliance fait un appel de candidatures parmi les champs suivants :

Champ 01 – adaptation scolaire

- 1 enseignant-e en dénombrement flottant au primaire ou au secondaire
- 1 enseignant-e en classe spécialisée au primaire
- 1 enseignant-e en classe spécialisée (IFP) ou CPF au secondaire

Champ 2 – préscolaire

- 1 enseignant-e au préscolaire 4 ans (1/2T et TPMD) ou préscolaire 5 ans à temps complet

Champ 3 – primaire

- 3 enseignant-e-s titulaire au primaire de niveaux différents

Champ 4 – anglais, langue seconde (primaire)

- 1 enseignant-e en anglais langue seconde au primaire

Champ 5 – éducation physique (primaire)

- 1 enseignant-e en éducation physique au primaire

Champ 6 – musique (primaire)

- 1 enseignant-e en musique au primaire

Champ 7 – arts plastiques (primaire)

- 1 enseignant-e en arts plastiques au primaire

Champ 8 – anglais, langue seconde (secondaire)

- 1 enseignant-e en anglais langue seconde au secondaire

Champ 09 – éducation physique (secondaire)

- 1 enseignant-e en éducation physique au secondaire

Champ 10 – musique (secondaire)

- 1 enseignant-e en musique au secondaire

Champ 11 – arts plastiques (secondaire)

- 1 enseignant-e en arts plastiques au secondaire

Champ 12 – français (secondaire)

- 1 enseignant-e en français au secondaire

Champ 13 – mathématiques/sciences (secondaire)

- 1 enseignant-e en mathématiques/sciences au secondaire

Champ 14 – culture et citoyenneté québécoise

- 1 enseignant-e en culture et citoyenneté québécoise

Champ 17 – histoire/géographie (secondaire)

- 1 enseignant-e en histoire/géographie au secondaire

Champ 32 – danse et art dramatique (primaire)

- 1 enseignant-e en danse et art dramatique au primaire

Champ 22 – danse et art dramatique (secondaire)

- 1 enseignant-e en danse et art dramatique au secondaire

Secondaire (plusieurs champs possibles)

- 1 enseignant-e-ressource au secondaire

Champ 20 – accueil

- 1 enseignant-e en soutien linguistique

Pour les enseignantes et enseignants d'autres secteurs ou champs, ce sont les tables ou les groupes FAE déjà constitués qui joueront le rôle de ces groupes témoins.

PARTICIPATION

La participation des membres pourrait être variable, selon les besoins du comité de négociation (demande d'informations, échange de courriels, rencontres, etc.).

ÉLECTION

La façon de faire pour recruter des membres sera différente cette année, puisque les personnes qui feront partie de ces groupes doivent être élues.

Les membres intéressé-e-s doivent poser leur candidature **au plus tard le 6 octobre 2026**, en remplissant ce [formulaire](#). Elles et ils doivent également envoyer un petit texte de motivation, qui sera partagé avec les personnes déléguées qui procéderont à l'élection. Les candidatures pourront également être remises lors de l'Assemblée de personnes déléguées de



cette même journée. L'élection se tiendra lors de cette instance.

● Catherine Beauvais-St-Pierre,
présidente

RAPPEL – FORMATION SYNDICALE – EREHDAA – COMITÉ-ÉCOLE FGJ

La session de formation, avec libération syndicale, se tiendra **le mardi 13 octobre 2026 de 9 h 30 à 15 h 30**, aux bureaux de l'Alliance. Un dîner sera servi sur place.

Pour permettre la libération des participant-e-s, les inscriptions doivent être transmises **avant 15 h le vendredi 2 octobre**, en utilisant ce [formulaire](#). Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter Melissa Hernandez par courriel : formation@alliancesdesprofs.qc.ca.



● Sébastien Bergeron, conseiller

APPELS DE CANDIDATURES

CONSEIL D'ORIENTATION

L'Alliance fait un appel de candidatures pour composer le Conseil d'orientation. Ce conseil est consulté à propos du plan d'action triennal du Conseil d'administration (CA), dont les pratiques syndicales concernant son application annuelle. Les membres auront à donner leur avis sur les actions et les initiatives entreprises par le CA. D'autres sujets d'actualité pourront aussi faire l'objet d'une consultation. Un maximum de deux rencontres sont prévues.

COMPOSITION

Le comité est formé de neuf membres, dont trois sont issu·es du préscolaire et du primaire, deux du secondaire, un·e de l'éducation des adultes, un·e de la formation professionnelle, un·e des institutions privées et un·e ayant un statut précaire à la formation générale des jeunes. Les deux membres de Conseil d'administration responsables organiseront et animeront les rencontres de consultation annuelles. Pour être lancé, le Conseil d'orientation doit être composé d'un minimum de 5 membres qui permettent d'assurer la représentativité.

NOMINATION

Les membres ayant un intérêt marqué pour les orientations politiques de l'Alliance doivent poser leur candidature **avant 15 h le 13 octobre**, en remplissant ce [formulaire](#). Le mandat se termine en juin 2027.



● **Valérie Barsalou,**
vice-présidente
Amélie Piché Richard,
vice-présidente

COMITÉ DES STATUTS

L'Alliance lance un appel de candidatures auprès de toutes les enseignantes et tous les enseignants afin de pourvoir un poste régulier au Comité des statuts de l'Alliance.

Le Comité des Statuts est formé de cinq membres en règle. Il a notamment comme mandat d'étudier tout projet d'amendement des statuts de l'Alliance et d'analyser toute question qui lui est soumise par une instance de l'Alliance.



Les membres intéressés doivent remplir ce [formulaire](#), **avant 15 h le vendredi 2 octobre**.

● **Annie Favreau,** conseillère

RAPPELS

CG-CEE

Pour le mandat 2026-2028, le Comité de gestion du Centre des enseignantes et des enseignants (CG-CEE) est à la recherche de membres enseignantes et enseignants afin de pourvoir des postes réguliers ou de substituts. Les personnes souhaitant assumer ces fonctions doivent soumettre leur candidature **avant 15 h le lundi 5 octobre**, en utilisant ce [formulaire](#).



Pour de plus amples informations, lire le *BIS* numéro 3.

● **Eric Girard,** vice-président

COMITÉ DE FINANCES

L'Alliance fait un appel de candidatures auprès des personnes déléguées afin de pourvoir un poste régulier au Comité de finances de l'Alliance pour le mandat 2024-2027.

Il est formé de cinq membres en règle et de deux substituts, en plus de la personne élue au secrétariat et à la trésorerie de l'Alliance.

Les membres intéressé·es doivent remplir ce [formulaire](#) **avant 15 h le vendredi 2 octobre**.



● **Élyse Bourbeau,**
secrétaire-trésorière

COMITÉ D'ÉLECTION

L'Alliance fait un appel de candidatures auprès de toutes les enseignantes et tous les enseignants afin de pourvoir un poste régulier et deux postes de substitut au Comité d'élection de l'Alliance, composé de neuf membres et de deux substituts.

Les membres intéressé·es doivent remplir ce [formulaire](#) **avant 15 h le vendredi 2 octobre**. Pour plus de détails, lire le *BIS* numéro 4.



● **Alexis Richard,** conseiller



NOTRE ÉCOLE PUBLIQUE (SUITE)

ÉCOLE PUBLIQUE : PAS UNE PROMESSE COMME LES AUTRES

Chacun des partis présents s'est prononcé sur un nombre important de mesures pour améliorer le réseau. Les investissements nécessaires ne sont pas minces. Tous les partis s'entendent sur l'importance de la prévisibilité et la stabilité des budgets, mais leurs réponses diffèrent quant aux moyens de financer leurs engagements. Est-ce que toutes les solutions avancées ont été prévues dans leur cadre budgétaire ? Ce ne semble pas être le cas, à l'exception de QS.

Pour le personnel de l'éducation, ces débats ne sont pas théoriques. Les décisions du prochain gouvernement entraîneront des conséquences très concrètes sur nos conditions de travail, sur la composition des classes, sur les services aux élèves et, ultimement, sur notre capacité à faire vivre une école publique forte.

La FAE a eu le mérite d'organiser un débat pour rappeler que l'éducation doit être au centre de la conversation démocratique. Il appartient maintenant aux électrices et aux électeurs de regarder les propositions, de questionner les candidates et candidats dans leurs circonscriptions et d'exiger des réponses.

Le 5 octobre, une chose devrait être au cœur de nos préoccupations. Ensemble, votons pour notre école publique !



● **Catherine Beauvais-St-Pierre,** présidente

VENEZ RENCONTRER SIMON BOULERICE ET CÉLÉBRER LA SPEP !

Le **8 octobre**, durant la semaine qui suit celle pour l'école publique, l'Alliance organise un 5 à 7 « quiz ». Inscrivez-vous en équipe en remplissant ce [formulaire](#) **avant le mercredi 30 septembre 15 h** ! L'événement se tiendra de 16 h à 19 h 30, à l'Église Notre-Dame-des-Hongrois (90, rue Guizot O, Montréal, Québec, H2P 1L4). Le « quiz » débutera à 17 h 15.

● **Catherine Beauvais-St-Pierre,** présidente
Amélie Piché Richard, vice-présidente

